

PGMR en Action – Mai 2020

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos bons coups et activités de GMR innovantes qui ont permis de réduire les quantités de matières résiduelles à l'élimination ou d'autres mesures en lien avec votre PGMR que vous souhaitez partager avec les autres organismes municipaux du Québec.

Sachez qu'en tout temps, nos experts demeurent disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez les rejoindre à l'adresse courriel suivante : pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

L'édition de mai de PGMR en Action vous livre les actualités du mois :

- COVID-19 et messages de RECYC-QUÉBEC :
 - [Pleine reprise des activités de consigne](#)
 - [Conseils GMR et COVID-19 - RAPPEL](#)

- Nouvelles de RECYC-QUÉBEC :
 - [Nouveaux résultats du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles](#)

- Autre nouvelle :
 - [Appel à la participation au Baromètre de l'achat responsable 2020 de l'ECPAR](#)

- Industries, Commerces et Institutions (ICI) :
 - [Présentation des attestés de mars et avril 2020 du programme IOR +](#)

- Initiatives municipales
 - [Projets municipaux inspirants](#)

- Matières recyclables :
 - [Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables \(!\)](#)

- Programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC :
 - [Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques](#)

- Des nouvelles du Ministère :
 - [Programme Climat municipalités - Phase 2](#)
 - [Rapport de suivi des mesures du Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) - RAPPEL](#)

*Si vous désirez vous désabonner de la liste d'envoi, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : mk.boucher@recyc-quebec.gouv.qc.ca

COVID-19 ET MESSAGES DE RECYC-QUÉBEC

Pleine reprise des activités de consigne

À compter du 8 juin prochain, tous les détaillants du Québec, hormis ceux de l'Île de Montréal, devront recommencer à reprendre tous les contenants consignés en magasin, et ce, conformément à la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique. La reprise des contenants consignés sur l'Île de Montréal prendra quant à elle effet le 22 juin prochain, suivant les mêmes conditions.

Les détaillants devront également remettre les montants des consignes perçus aux consommateurs, conformément à cette Loi. La population est ainsi invitée à rapporter ses contenants tout en respectant les directives de santé publique en vigueur.

Rappelons que la santé publique a déjà publié un avis à l'effet que les risques de contamination par les contenants consignés sont faibles et que des mesures de protection individuelles peuvent être mises en place pour limiter les chances de propagation du virus. Dans ce contexte, le gouvernement juge que toutes les conditions sont réunies pour une reprise sécuritaire des activités courantes liées à la consigne.

Consultez [la page de notre site Internet](#) pour plus d'informations.

Conseils GMR et COVID-19 - RAPPEL

Pour connaître les consignes pour les citoyens, les détaillants, les opérateurs, les organismes municipaux et les entreprises de collecte et autres, consultez la [page sur le COVID-19 et les précautions à prendre en lien avec les matières résiduelles](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

NOUVELLES DE RECYC-QUÉBEC

Nouveaux résultats du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles

RECYC-QUÉBEC est heureuse de dévoiler d'autres résultats du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, soit :

- [Les résidus domestiques dangereux \(PDF, 72 Ko\)](#)
- [Les écocentres \(PDF, 2.4 Mo\)](#)
- [Les textiles \(PDF, 2.5 Mo\)](#)
- [Les systèmes de consigne \(PDF, 399 Ko\)](#)
- [Les pneus hors d'usage \(PDF, 1.4 Mo\)](#)
- [La méthodologie \(PDF, 1.1 Mo\)](#)

Certaines sections sont également disponibles en anglais dans notre [centre de documentation](#).

La prochaine fiche à paraître sera celle de la responsabilité élargie des producteurs.

Rappelons que RECYC-QUÉBEC dresse depuis près de 20 ans le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec afin de suivre l'évolution des quantités de matières résiduelles générées, éliminées, récupérées et mises en valeur sur notre territoire.

Cette vaste enquête, menée auprès de quelque 700 installations impliquées dans la chaîne de valeur, est réalisée grâce aux informations partagées par les centres de tri de la collecte sélective et de résidus de construction, de rénovation et de démolition, les sites de compostage, les usines de biométhanisation, les conditionneurs, les courtiers, les récupérateurs, les recycleurs et les installations de valorisation énergétique.

Nous en profitons d'ailleurs pour remercier chacun des répondants qui ont pris le temps de nous transmettre leurs données. Cette contribution est essentielle pour avoir un portrait juste et précis de notre secteur d'activité.

Pour consulter toutes les autres sections du Bilan 2018, visiter notre [site Internet](#).

AUTRE NOUVELLE

Appel à la participation au Baromètre de l'achat responsable 2020 de l'ECPAR

L'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) lance l'édition 2020 du Baromètre de l'achat responsable. Cette étude pancanadienne sera conduite de mai à août 2020 auprès des donneurs d'ordres, incluant les organismes municipaux. Le baromètre a pour objectif d'évaluer le chemin parcouru en achat responsable et de repérer les leviers d'amélioration au sein des organisations. Il permet aux répondants de se positionner et de saisir les occasions de progresser en matière d'achat responsable et de développement durable.

Pour participer, rendez-vous en ligne à barometre2020.org pour remplir le questionnaire. Chaque répondant recevra sa fiche comparative personnalisée présentant son niveau par rapport à celui des autres répondants, à l'échelle canadienne.

INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Présentation des attestés de mars et avril 2020 du programme ICI on recycle +

RECYC-QUÉBEC est fière de présenter les attestés de niveau **Élite** et **Performance +** des mois de mars et avril 2020 du programme « ICI on recycle + », qui est la version bonifiée et améliorée de son programme de reconnaissance.

Niveau Élite

Région 9 – Côte-Nord

- [Aluminerie Alouette inc.](#)

Niveau Performance +

Région 05 – Estrie

- [BRP, Complexe A - Valcourt](#)

Région 06 – Montréal

- [TOHU](#)

Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- [Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes \(CERMIM\)](#)

Région 17 – Centre-du-Québec

- [Fruit D'Or](#)
- [Groupe PureSphera](#)

Vous pouvez aussi consulter **la liste complète** des attestés :

- [Attestés du programme ICI on recycle + \(PDF, 426 Ko\)](#)

Pour plus d'informations sur le Programme ICI ON RECYCLE + :

Téléphone (région de Montréal) : 514 352-5002, poste 2288

Sans frais (extérieur de Montréal) : 1 800 807-0678, poste 2288

Par courriel : icionrecycle@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca

Page Internet de RECYC-QUÉBEC : [Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE + Infolettre](#) du Programme ICI on recycle +

INITIATIVES MUNICIPALES

Projets municipaux inspirants

Ce mois-ci, nous soulignons les initiatives inspirantes de projets zéros déchets dans les municipalités de Nicolet et de Sainte-Julie. Au cours de l'année, RECYC-QUÉBEC documentera des actions et projets qui pourraient vous inspirer pour la révision de vos PGMR.

Les villes de Nicolet et de Sainte-Julie ont lancé des projets pilotes d'accompagnement d'un groupe de familles dans leurs pratiques « Zéro déchet ». Ces projets comprennent des ateliers abordant les différents thèmes du « Zéro déchet », comme l'alimentation, les produits nettoyants et la confection de produits maison. Ces villes offrent également un accompagnement des familles, entre autres sur les réseaux sociaux, pour les soutenir dans leur virage « Zéro déchet ».

La sélection des familles s'appuie sur le critère de représentativité, autant en termes de taille des ménages, d'âge que de quartier. Les projets pilotes durent environ six mois, mais comprennent habituellement un suivi post-projet afin d'évaluer la persistance des pratiques de réduction de la quantité de déchets.

Sainte-Julie

La Ville de Sainte-Julie s'est associée à la [Coop-conseil Incita](#) pour accompagner dix familles dans leurs pratiques de réduction de la quantité de déchets. Par exemple, un [Tableau de bord](#) permet aux participants et au public d'accéder à l'information des ateliers. La pesée mensuelle indiquerait, selon le rapport de mi-mandat, une réduction de la quantité de déchets générés de l'ordre de 60%.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre Mme Linda Boucher, conseillère en environnement :

lboucher@ville.sainte-julie.qc.ca

Nicolet

De son côté, la Ville de Nicolet a recruté 29 familles pour sa [démarche « Zéro déchet »](#). Avec l'aide de l'organisme [La Brouette](#), le projet mise sur les changements observables de comportement plutôt que sur les quantités de déchets mesurées. Le projet a suivi son cours malgré le confinement en vigueur dès mars grâce aux ateliers en mode virtuel.

Communiquez avec M. Jérôme Gagnon, agent de développement durable, pour plus d'information :

j.gagnon@nicolet.ca

MATIÈRES RECYCLABLES

Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (!)

Le Portail du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de RECYC-QUÉBEC est ouvert depuis le 28 avril 2020. Vous pouvez dès maintenant accéder au [Portail](#) pour y inscrire les données relatives à la gestion de vos programmes municipaux de collecte sélective. Notez que le processus de déclaration a été simplifié et que certaines questions ont été retirées.

Prenez-note que RECYC-QUÉBEC reporte du 30 juin au 31 juillet 2020 la date limite pour produire et transmettre votre déclaration. Au-delà de la date limite de déclaration, des pénalités financières s'appliqueront, tel que prévu à l'article 8.7 du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* (chapitre Q-2, r.10). Si vous pensez ne pas être en mesure de nous transmettre votre déclaration à cette date, veuillez nous en informer le plus rapidement possible.

Pour accéder au portail, rendez-vous à la nouvelle adresse suivante : <https://rcsm.recyq-quebec.gouv.qc.ca>.

Tous les documents de référence nécessaires à votre déclaration sont disponibles dans la section « Références » du portail, ou sur la page du [Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de RECYC-QUÉBEC](#).

Pour toute demande d'assistance une demande d'assistance concernant le Portail ou pour toute autre information, composez sans frais le 1-800-807-0678, poste 2279 ou joignez-nous par courriel à portailgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE RECYC-QUÉBEC

Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques

L'objectif du programme est de favoriser une meilleure gestion des produits visés et de leurs composantes et de permettre une réduction des GES qui sont associés à leur fin de vie, dans l'attente de la mise en œuvre des programmes d'industrie conformément au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

Plus spécifiquement, le programme vise à financer la gestion optimale et locale (au Québec) des réfrigérateurs et congélateurs domestiques en fin de vie utile, notamment par le retrait et le traitement sécuritaire des gaz réfrigérants et des agents de gonflement de la mousse isolante qu'ils contiennent.

Consultez le [cadre normatif \(PDF, 157 Ko\)](#) pour connaître tous les détails.

Les demandes seront acceptées jusqu'au **15 juin 2020 à 15 h**.

Pour en savoir plus, consultez la [page du Programme](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

DES NOUVELLES DU MINISTÈRE

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

Programme Climat municipalités - Phase 2

Le programme Climat municipalités - Phase 2 (CM-2) soutient le passage à l'action des organismes municipaux dans la lutte contre les changements climatiques.

Pour ce faire, une enveloppe globale de 40 M\$ est consacrée aux municipalités, d'ici le 31 décembre 2020, afin de leur donner les moyens de mettre en œuvre des projets novateurs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques. Ces projets permettront aux organismes

municipaux du Québec de continuer leur transition vers un mode de vie durable et de contribuer à l'essor d'une économie sobre en carbone.

La lutte contre les changements climatiques ne concerne pas uniquement les professionnels du secteur de l'environnement. Puisque les impacts négatifs liés aux variations du climat se font sentir globalement, les projets financés par le programme peuvent prendre de multiples formes et être réalisés dans divers secteurs d'activité par les organismes municipaux. Par exemple, Climat municipalités - Phase 2 pourrait financer un projet visant :

- l'aménagement d'infrastructures vertes;
- la résilience alimentaire dans un contexte nordique;
- l'aménagement de rues partagées ou la réalisation d'autres projets d'urbanisme favorisant la mobilité durable;
- la rénovation ou la modernisation d'actifs municipaux pour faire face aux intempéries climatiques;
- **la diminution des quantités de résidus organiques éliminés par la réduction à la source ou grâce à l'économie circulaire;**
- la création et la conservation d'écosystèmes et de refuges de biodiversité dans un contexte de changements climatiques.

Climat municipalités - Phase 2 comporte deux volets :

Volet 1 – Réalisation d'analyses ou d'études

Une enveloppe globale de 5 M\$ est allouée pour la réalisation d'analyses ou d'études visant à documenter les conditions de réalisation des projets de réduction et d'adaptation.

L'aide financière maximale pour un projet est de 50 000 \$. La réception des projets se fait en continu. Advenant le dépassement de l'enveloppe annuelle, les demandeurs seront avisés du moment où ils pourront de nouveau déposer une demande.

Dans le cadre du volet 1, les organismes peuvent déposer, en tout temps, une demande d'aide financière pour des projets d'analyses ou d'études, et ce, jusqu'à l'épuisement des sommes disponibles.

Volet 2 – Réalisation de projets pilotes

Une enveloppe globale de 35 M\$ est allouée pour la réalisation de projets pilotes permettant l'expérimentation de techniques (infrastructures vertes, aménagements résilients et technologies vertes) ou d'innovations sociales visant la lutte contre les changements climatiques.

Le financement maximal offert par projet est de 1 M\$. La réception des projets se fait dans le cadre de trois appels à projets.

Le troisième appel à projets du volet 2 est maintenant ouvert. Les organismes municipaux ont jusqu'au 10 juillet 2020 à midi pour déposer leurs demandes d'aide financière pour leurs projets pilotes.

Pour en savoir plus, consulter la [page du Programme](#) sur le site Internet du MELCC.

Rapport de suivi des mesures du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - RAPPEL

Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, la municipalité régionale ou l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles doit produire **au 30 juin de chaque année** un [rapport de suivi](#) faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR en vigueur pour l'année civile précédente.

Ce rapport devra notamment présenter de l'information portant spécifiquement sur la gestion des matières organiques mise en œuvre par les municipalités. Un formulaire à annexer au rapport de suivi est prévu à cet effet. Le rapport et les renseignements qu'il contient sont de nature publique. La municipalité régionale ou l'autorité compétente doit faire parvenir un avis de mise en ligne du rapport avec un hyperlien fonctionnel permettant d'accéder au document ou lui transmettre ce document avant la date limite à l'adresse suivante : redevances@environnement.gouv.qc.ca.